



#HACKAUDIT : les commissaires aux comptes en marche vers l'avenir

205 lectures

0 commentaire

Catégorie : Actualité des métiers du chiffre

Article écrit par [Sandra Schmidt](#) (1158 articles)

Modifié le 16/07/2018



La première édition du #HACKAUDIT a été organisée par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et [Frédéric Campart](#), fondateur et directeur associé de [Station Next](#). Le Hackaudit doit permettre l'incubation, au sein de la CNCC, d'un projet innovant : une manière de s'intéresser aux fintech ou aux legaltech et de les aider à grandir au sein de la profession.

Des 70 participants, le premier jury n'en retiendra que 14 qui auront un mois pour travailler leur projet avec un mentor commissaire aux comptes. Cinq projets seulement seront retenus pour la finale et auront le droit de pitcher devant un nouveau jury. Ces cinq projets s'appellent Alètheia, EASY CAC, IAUDIT, PiaLab Audit Team et Quintessence.



Denis Barbarossa
@dbarbarossa

[#Hackaudit](#) belle initiative dans les métiers du chiffre ! Bravo [@JeanBouquot](#) et [@CNCC_audit](#) pour nous aider à innover et construire un avenir audacieux

18:31 - 12 juil. 2018

15 Voir les autres Tweets de Denis Barbarossa

De beaux projets pour l'avenir des commissaires aux comptes

La variété des idées et projets ne laisse aucun doute. On parle ici de Blockchain, du RGPD, de l'audit en temps réel, de travail collaboratif ou encore de machine learning. Tous proposent des outils que doivent pouvoir utiliser les commissaires aux comptes au quotidien.

Le projet IAUDIT qui propose un outil qui doit permettre l'audit en temps réel et l'automatisation des tâches rébarbatives remporte la compétition à l'issue des 15 minutes de pitch ou présentation du projet.

L'idée n'est pas nouvelle puisque l'audit continu ou en temps réel et l'analyse avancée sont parfois vus comme le futur des commissaires aux comptes. Un ouvrage de l'AICPA et du CICA (les ordres américains et canadiens) a été publié sur le sujet en 1999, à une époque où les technologies ne le permettaient pas encore. C'est désormais une possibilité et dans le cas d'IAUDIT, un projet déjà bien aboutit.



Carole CHERRIER
@CaroleCherrier

Le rebond de la Profession avec le premier hackathon de l'audit ! Merci pour cette initiative ! @CNCC_audit @ComptaOnline @gwladys_tohier @michelAIME @Nath_MALICET @thebutzblog @sybegenne @mondeduchiffre #HACKAUDIT

15:28 - 12 juil. 2018

12 Voir les autres Tweets de Carole CHERRIER

Une incubation au sein de la profession des commissaires aux comptes

À l'instar des barreaux qui proposent déjà plusieurs incubateurs à Paris, Marseille, Lyon et Toulouse pour incuber les startups de la legaltech au sein de la profession d'avocat, la CNCC vient de lancer l'incubation de son premier projet.

« La profession de commissaire aux comptes a besoin d'offrir aux CAC les éléments de travail qui tiennent compte de l'évolution économique voir sociologique avec la digitalisation, le numérique et permettent de rester pertinents » estime Jean Bouquot, président de la CNCC.

Le projet sera incubé au sein de la compagnie nationale des commissaires aux comptes dans les mois qui viennent. Une belle initiative qui ne demande qu'à se répéter.

L'objectif est désormais « d'aboutir à une ou des solutions qui seront déployées sur les mois qui viennent » en partenariat avec la CNCC. La première réunion est prévue le 20 juillet avec la commission innovation.

Article à lire sur Compta Online : <https://www.compta-online.com/-hackaudit-les-commissaires-aux-comptes-en-marche-vers-avenir-ao3399>

Les articles : <https://www.compta-online.com/articles>

La revue de presse : <https://www.compta-online.com/revuedepresse>

Avertissement : Ce site permet aux internautes de dialoguer librement sur le thème de la comptabilité.

Les réponses des Internauts et des membres du forum n'engagent en aucun cas la responsabilité de Compta Online.

Tout élément se trouvant sur ce site est la propriété exclusive de Compta Online, sous réserve de droits appartenant à des tiers.

Toute copie, toute reprise ou tout usage des photographies, illustrations et graphismes, ainsi que toute reprise de la mise en page figurant sur ce site, ainsi que toute copie ou reprise en tout ou partie des textes cités sur ce site sont strictement interdits, sous réserve de l'autorisation express écrite de l'ayant droit.

Toute reprise ou tout usage, à quelque titre que ce soit, des marques textuelles, graphiques ou combinées (comme notamment les logos) sont également interdits, sous réserve de l'autorisation express écrite de l'ayant droit.

© 2003-2018 Compta Online
S'informer, partager, évoluer